

Le temps choisi, pour partager le temps autrement

François Plassard

Initiateur de l'Université du temps choisi.

L'expérimentation du temps choisi s'inscrit comme une innovation sociale particulière qui intéresse tous ceux qui ont pris conscience de deux tendances lourdes qui affectent depuis trente ans les sociétés industrialisées modernes : la baisse du nombre d'heures travaillées conjuguée à un allongement de la durée de vie, le déplacement des activités humaines dans des domaines où les règles du jeu de l'échange et du partage ne peuvent plus être seulement celles du marché et de l'Etat.

travailler moins ...

Même si le nombre d'emplois augmente, le nombre d'heures travaillées globalement diminue structurellement (1). Par exemple, la France compterait douze millions de chômeurs en plus si elle n'avait pas réduit de moitié son nombre d'heures travaillées par actif depuis le début du siècle (de 1945 à 1970, de 60 heures de travail par semaine à 40 heures). Entre une Amérique qui « préfère » assumer un compromis qui combine plus d'emplois précaires et à temps partiel contraint, associés à plus de pauvreté, et une Europe qui « préfère » plus de chômage mais moins de pauvreté (droits pour tous à un service de santé), grâce à l'intervention de l'Etat, le même désarroi semble s'emparer des pays industrialisés, incapables de redistribuer leur richesse, produite de manière de plus en plus intégrée et avec de moins en moins de travail.

Le secteur des services « lourds » (banques, assurances, grande distribution, transports, télécommunications...) stagne dans le volume de travail qu'il déploie. Ni l'Etat employeur qui souhaite partout stabiliser ou réduire les impôts, ni les services relationnels de proximité aux personnes ne peuvent prendre le relais pour un nouveau déversement (2) de main-d'œuvre.

Parce que la relation est au cœur des nouvelles activités humaines nécessaires, ni le marché ni l'Etat (pauvres dans cet objet complexe qu'est la relation) ne peuvent prétendre à l'exclusivité de l'échange entre les hommes. Un troisième système d'échange non monétaire, plus riche en interactions et en lien social, devra se combiner aux deux premiers (marché et Etat), pour permettre à chacun d'être acteur et auteur de lui-même. C'est, conjointement au partage du travail, le deuxième objet de l'expérimentation du « temps choisi » que d'explorer la richesse de ce type d'échange non gouverné par la notion de profit. Il est déjà significatif que c'est au sein des activités que sont l'éducation, la santé, les loisirs, la culture et l'environnement que les projets de temps choisi ont apporté le plus d'innovations conceptuelles, ou organisationnelles, là où le marché et l'Etat n'avaient formulé que des réponses partielles quand elles n'étaient pas réductrices.

... pour partager le travail ...

Ainsi, dans le cadre de l'expérimentation « temps choisi » en Rhône-Alpes, les personnes ayant opté pour une réaffectation partielle de leur temps de travail en libérant un mi-temps pour d'autres ont-elles mis en place de nombreuses activités d'utilité sociale nouvelles : loisirs pour des enfants malades dans des hôpitaux, « rucher - école », jardin collectif, nouveau journal « Diagonale Est-Ouest », etc.

Toutes avaient bénéficié pendant deux ans sur fonds publics d'un « chèque de temps choisi » de 3 500 F net par mois, correspondant à l'économie qu'elles faisaient réaliser à la société sur l'indemnisation d'un chômeur retrouvant un emploi à mi-temps. Toutes avaient aussi signé un contrat tripartite avec leur employeur, et l'association « Université du temps choisi » les engageant à se réunir une fois par mois ensemble et à explorer collectivement leur itinéraire de temps choisi, tel un chemin de rencontres et de connaissance de soi où le lien de l'échange est considéré comme plus important que son résultat.

Par ailleurs, sur les dix chômeurs embauchés en compensation des postes libérés par le temps choisi sur deux ans d'expérimentation (de 1994 à 1996), un seul s'est retrouvé sans emploi au bout du parcours, les autres ont su rebondir avec ou sans l'aide de l'entreprise d'accueil ou des nouvelles activités créées (3).

... et renouveler les liens sociaux

Cette expérimentation du temps choisi, voie originale pour partager le travail et renouveler les liens sociaux sans attendre sa retraite pour exprimer ses passions, a été interrompue sans raison explicite par la Direction régionale du travail de Rhône-Alpes, mais reprise deux ans plus tard par la province de Pérouse (Ombrie) en Italie. Un projet de loi régionale est à l'étude en Italie sur le temps choisi. Des cercles de femmes italiennes ont intégré cette innovation du partage du travail par le temps choisi, parce qu'elle répondait à une finalité de leur mouvement national « Reconquérir son temps » (4).

Le slogan de l'Université du temps choisi « avec le temps choisi, on ne te demandera plus ce que tu fais dans la vie, mais ce que tu fais de ta vie » a séduit des centaines de citoyens dans différentes régions de France, prêts à se lancer dans une telle aventure. Mais ni les pressions faites par la presse, ni les bilans des expérimentations locales n'ont pu convaincre en France les institutions politiques et l'administration du travail de tenter ce transfert de charge d'argent passif (allocations) en argent actif (chèque du temps choisi avec génération d'une nouvelle activité). Puisse le détour par l'Italie lever certaines inhibitions technocratiques au pays de Descartes.

1. Lire R. Sue, Temps et ordre social, PUF, 1993. Cf également
2. « Entreprises et relations humaines. Habiter le temps » Economie et Humanisme, hors-série n° 1, décembre 1994.

3. Selon l'expression rendant compte de la réaffectation au secteur industriel des ressources humaines quittant l'activité agricole de 1920 à 1975.
4. Cf. F. Plassard, *Le temps choisi, un nouvel art de vivre pour partager le travail autrement*, Ed. Ch. L. Mayer -FPH, Paris, 1997.
5. Pour contact : Mariella Morbidelli, 06061 Castiglione del Lago, Perugia (Italie) .